

APPEL DE SÉLECTION RESPONSABLE FINANCIER

PROJET : « INVASION BIOLOGIQUE MARINE ET PÊCHE : ÉTUDE, ATTÉNUATION DES DOMMAGES ET ADAPTATION DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE » BLEU-ADAPT_IS_3.1_021

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif de BLUE-ADAPT est d'apporter une réponse rapide à l'invasion du crabe bleu *Portunus Segnis*, originaire des océans Indien et Pacifique, qui a récemment envahi les côtes de la Tunisie et le canal de la Sicile avec de graves impacts sur les écosystèmes côtiers et les pêcheries. L'espèce, en effet, interfère drastiquement avec les activités de pêche artisanale, endommageant les outils, rendant leur utilisation impraticable. Cet objectif sera poursuivi à travers une série d'actions spécifiques, en étroite collaboration avec les réalités locales. Les données géographiques combinées aux données environnementales seront utilisées pour mettre en œuvre des pratiques de gestion adaptative.

L'objectif de BLUE-ADAPT est conforme aux principes de protection de l'environnement et de développement durable Early Detection and Rapid Response (EDRR) invoqués par les politiques environnementales de l'UE et par le Règlement de la Commission Européenne sur les Espèces Envahissantes 1143/2014.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Le renforcement des capacités de coopération visant la prévention et la gestion des risques environnementaux par l'échange régulier de données et d'informations environnementales transfrontalières, avec une attention particulière à l'habitat marin et côtier.

Un objectif spécifique est représenté comme la définition d'une stratégie commune pour préserver et réhabiliter les systèmes marins et assurer le transfert de données et de technologies innovantes et efficaces entre les deux rives.

ACTIVITÉS DU DISTRETTO DELLA PESCA E CRESCITA BLU À L'INTÉRIEUR DU PROJET

Le Distretto della Pesca e Crescita Blu devra, parmi d'autres, réaliser ces activités :

- Collecte de données à travers des approches participatives et application de protocoles sur la connaissance écologique locale en collaboration avec les associations de pêcheurs ;

- Organisation d'événements afin de promouvoir le crabe bleu en tant que produit de la pêche et de mettre les actions en faveur de la consommation des espèces sur le territoire italien comme une action pilote.
- Organisation logistique de séminaires et de workshop pour informer et former les différents stakeholders sur l'utilisation éventuelle de l'espèce ;
- Production de quatre vidéos documentaires sur le crabe bleu, avec la coordination scientifique de l'UNIPA (Université de Palerme).

Le Distretto della Pesca e Crescita Blu en tant que partenaire du projet "Invasion biologique marine et pêche: étude, atténuation des dommages et adaptation dans le contexte du changement climatique", dirigé par la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture, le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (DGPA - MARHP) , a une durée de 36 mois qui peut être inclus dans l'objectif du programme OT3 - Protection environnementale et adaptation aux changements climatiques, dans la Priorité du programme

3.1 - Actions communes pour la protection de l'environnement.

En tenant compte du fait que dans le cadre du projet, il est nécessaire d'identifier une figure professionnelle spécifique appelée le Responsable financier du projet du partenaire 3, considérant qu'il est nécessaire d'attribuer la mission à un sujet externe, en raison de l'absence démontrée de ressources internes disponibles pour exercer l'activité faisant l'objet de la mission recherche d'un RESPONSABLE FINANCIER.

- **TÂCHES / RESPONSABILITÉS / DEVOIRS COMME DEMANDÉ**

Les responsabilités de la personne sélectionnée comprendront

- Assistance à la gestion administrative ;
- Assistance à la gestion financier et à la vérification des dépenses et des pièces justificatives
- Participation aux Réunions du CP ;
- Vérification du respect des obligations liées au reporting des projets ;
- Compilation des rapports intermédiaires et final : collecte de documentation de gestion, compilation de formats, insertion de données sur des portails publics/privés;
- Soutien aux gestionnaires du projet pendant la phase contractuelle, gestion administrative et financière (feuilles de temps, les budgets, les pièces justificatives, etc.);
- Soutien aux audits internes ou externes.

2. EXIGENCES

- 1- La candidature est ouverte à tous les experts de la zone méditerranéenne éligibles au programme Italie Tunisie 2014-2020 ;**
- 2- Au moins 10 ans d'expérience dans les programmes de coopération internationale (ENPI, ENI, H2020, Italie Tunisie 2007-2013 et 2014-2020). (Une copie des contrats précédents est requise);**
- 3- Au moins 15 ans d'expérience dans des activités publiques et privées dans le domaine de la Coopération internationale (une copie des contrats précédents est requise);**
- 4- Avoir un certificat relatif à la coordination financière de projets de coopération internationale;**
- 5- Exigences linguistiques : connaissance de l'italien et du français et une capacité à traduire dans la combinaison de langues italien-français ;**
- 6- Fortes capacités en communication, organisation et présentation ;**
- 7- Compétences informatiques : bonne connaissance du logiciel principal Office Suite;**
- 8- La documentation du candidat doit être en italien et en français (langue officielle du projet);**

3.DURÉE

La mission durera de la date de signature du contrat jusqu'à la fin du projet prévue le 31/12/2022 sauf prolongation accordée par l'AGC.

4.RÉMUNÉRATION

La rémunération totale pour la durée de la mission, y compris la TVA et les éventuels coûts sociaux, de sécurité sociale et d'assistance, est de 12000 €

Le paiement de la rémunération sera effectué en trois (3) tranches comme suit :

- 1- Premier versement égal à 30% du montant convenu après 90 jours suivant la signature du contrat sur présentation d'une facture et des feuilles de temps dûment complétées ;**
- 2- Deuxième versement égal à 30% du montant convenu suite à la présentation du rapport intermédiaire et à la réception du deuxième préfinancement par l'AGC et à la présentation d'une facture et des feuilles de temps dûment complétées ;**
- 3- Troisième paiement égal au solde du montant convenu sur présentation de la facture et des feuilles de temps dûment remplies.**

5. DATE DE DÉBUT PROVISOIRE

Le début de la collaboration est soumise à la notification de sélection dûment signée par le représentant du COSVAP.

6. LIEU DE TRAVAIL

Le candidat pourra exercer son activité de manière autonome par e-mail ou autres formulaires télématiques, des réunions en ligne ou sur une plateforme.

En cas de besoin de participer à certaines réunions en présence au siège du COSVAP ou chez certains partenaires du projet, l'expert doit assurer la présence en personne, les dépenses des missions seront couverts par le budget du projet.

7. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET PROCÉDURES DE SÉLECTION

Le formulaire de demande (AF) doit être rempli selon le formulaire ci-joint (Annexe A), datée et signée par le candidat (copie originale, numérisée ou PDF avec signature numérique seront acceptés).

Le formulaire de demande doit être accompagnée :

- CV européen (les originaux, copie scannée ou pdf avec signature numérique seront acceptés);
- Une copie d'un document d'identité valide;

Le formulaire de demande doit être envoyé par courrier électronique certifié (PEC)

distrettopesca@consorzio-pec.it avant 13 h 00 le 26 avril 2021 au C.A. de la Dr. Angelita Marino (coordinatrice du projet).

L'objet de l'e-mail doit indiquer ce qui suit: "SELECTION D'UN RESPONSABLE FINANCIER - PROJET BLU ADAPT"

8. LES CRITÈRES DE SÉLECTION

La commission de sélection adoptera les critères de sélection suivants.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La commission de sélection adoptera les critères de sélection suivants.

Au moins 10 ans d'expérience dans les programmes de coopération internationale (IEVP, ENI, H2020, Italie Tunisie 2007-2013 et 2014-2020). (2 points par accord de collaboration dans le domaine de la coopération internationale pour un maximum de 20 points).	20 points (maximum)
Au moins 10 ans d'expérience dans des activités publiques et privées dans le domaine de la Coopération internationale (2 points par année d'expérience dans les organismes publics ou privés dans le secteur en question pour un maximum de 20 points)	20 points (maximum)
Exigences linguistiques: connaissance de l'italien et du français et capacité à	10 points 5 points pour la langue italienne

traduire dans la combinaison de langues italien-français.	5 points pour la langue française
Possession d'un certificat relatif à la coordination financière de projets de coopération internationale	20 points
Total	70 points

9. ÉCHÉANCE

La date limite de la présentation des demandes est le 26 mars 2020 à 13h00 (heure locale italienne).

Seuls les candidats avec un profil jugé intéressant et en possession des exigences ci-dessus seront invités à l'entretien.

10. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données qui entreront en possession du Distretto della Pesca e Crescita Blu - COSVAP, seront traitées conformément et aux fins du décret législatif 196/2003 et conformément aux articles 13 et 14 du règlement (UE) n. 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 concernant la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, ainsi que la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ci-après également dénommé «règlement» ou «GDPR») et abrogeant la directive 95/46 / CE.


Le représentant légal
Antonino Vincenzo Carlino

Annexe A

Formulaire de demande

Le soussigné _____

Né à _____ le _____

Résident en _____ rue

N ° de
téléphone _____ portable _____

E-mail _____ numéro de sécurité sociale

demande

pour être éligible à participer à la sélection de «RESPONSABLE FINANCIER - PROJET BLU ADAPT

et déclare à cet effet

- d'être un citoyen _____;
- de jouir des droits civils et politiques de l'Etat _____;
- de ne pas avoir été licencié, dispensé ou déclaré déchu de la relation de travail avec un Public Administration;
- de ne pas avoir été soumis à des condamnations à la confiscation de la fonction publique;
- que les informations fournies dans le curriculum vitae sont vraies, d'être au courant de - conformément à l'art.76 sur

le Décret Présidentiel du 28 décembre 2000 n. 445 - fausses déclarations, fausseté des faits et le recours à de faux documents est sanctionné par le code pénal et des lois spéciales.

En particulier, il déclare posséder les conditions requises visées au point 2 de l'annonce

En ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel, le soussigné donne son consentement au traitement de celles-ci conformément aux finalités et aux méthodes visées dans le décret législatif 196/2003

et tel que modifié;

il annexe

la documentation suivante pour cette application:

1. Curriculum vitae dûment signé;

2. Photocopie d'un document d'identité en cours de validité.

3. Autre _____